

DÉCISION SUR LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE D'ALGER SUR LES JEUNES ENTREPRISES (STARTUPS) EN AFRIQUE

Le Conseil exécutif,

RECONNAISSANT le rôle important que jouent les startups dans la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique pour l'Afrique 2020-2030 de l'Union africaine et la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA 2024), et plus globalement pour la mise en œuvre des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des Objectifs de développement durable des Nations Unies ;

RAPPELANT l'objectif de la stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) d'utiliser les technologies et l'innovation numériques pour transformer les sociétés et les économies africaines afin de promouvoir l'intégration de l'Afrique, générer une croissance économique inclusive, stimuler la création d'emplois, éliminer la fracture numérique et éradiquer la pauvreté pour garantir les avantages de la révolution numérique pour le développement socio-économique ;

RAPPELANT l'objectif de la stratégie décennale pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique (STISA 2024) d'accélérer la transition de l'Afrique vers une économie fondée sur la connaissance tirée par l'innovation, ainsi que son objectif stratégique de promouvoir la compétitivité économique par la promotion de l'innovation, de la création de valeur ajoutée, du développement industriel et de l'entrepreneuriat ;

RECONNAISSANT les progrès réalisés dans les pays africains en matière d'instauration d'écosystèmes favorable à l'éclosion et à la promotion des startups comme outil de création de richesse et d'emplois décents, ainsi que la grande valeur ajoutée de l'écosystème startup dans le développement économique de l'Afrique ;

1. **NOTE** avec satisfaction la tenue de la première Conférence africaine sur les Startups du 5 au 7 décembre 2022 à Alger, Algérie et **FÉLICITE** le gouvernement algérien pour cette initiative ;
2. **APPROUVE** la Déclaration ministérielle d'Alger sur le développement des « Startups » africaines adoptée lors de ladite Conférence, et dont l'objectif est de promouvoir une coopération panafricaine de haut niveau dans le domaine des nouvelles entreprises et de l'innovation en facilitant l'expansion des startups - et leur accès aux sources régionales de financement ;
3. **SE FÉLICITE** des efforts déployés par le Gouvernement algérien pour promouvoir les startups en Afrique ;
4. **SOULIGNE** la nécessité de mettre en œuvre les mesures contenues dans la feuille de route des startups africaines et notamment :

- a. L'installation de points focaux nationaux et d'un secrétariat permanent de la Conférence africaine des startups ;
 - b. l'établissement d'un plan d'action annuel ;
 - c. La désignation dans chaque pays d'un incubateur ou accélérateur servant de point de relais pour l'écosystème ;
5. **DEMANDE** le soutien de l'Union africaine et des institutions africaines en charge des startups et de l'entrepreneuriat en vue de renforcer les stratégies et les plans d'action en facilitant la circulation des startups et des talents à travers le continent, et en garantissant l'accès au financement des jeunes entrepreneurs porteurs de projets innovants ;
6. **EXHORTE** la Commission de l'Union africaine et ses départements concernés, en collaboration avec les États membres, à établir une stratégie panafricaine pour le développement des startups ;
7. **DÉCIDE** d'inscrire la question du développement des startups parmi les prérogatives du Comité technique spécialisé sur l'éducation, la science, la Technologie et l'innovation, qui sera chargé d'évaluer et de suivre la mise en œuvre des engagements de la Déclaration d'Alger ;
8. **DEMANDE** au COREP d'examiner, par l'intermédiaire de ses sous-comités compétents, la possibilité et la faisabilité de la création d'un fonds des startups, en vue de financer des projets novateurs sur le continent.